

# LE VÉRIDIQUE

## OU COURRIER UNIVERSEL.

DU 28 PRAIRIAL, an 5<sup>e</sup>. de la République française.  
(Vendredi 16 Juin 1797, (vieux style))

(DICERE VERUM QUID VETAT?)

*Nomination des plénipotentiaires du directoire au congrès qui doit être tenu à Lille — Conférence d'un député avec deux directeurs qui veulent persécuter les prêtres. — Motion d'ordre de Bailleul sur les finances. — Réplique énergique de Gilbert-Desmolières qui a dévoilé plusieurs manœuvres mises en usage pour faire mettre des fonds à la disposition du directoire.*

### CHANGEMENT DE DOMICILE.

Les lettres et avis pour l'abonnement de ce journal, doivent maintenant être adressés au directeur du Vêridique, rue de Tournon, n<sup>o</sup>. 1123.

### Cours des changes du 27 prairial.

Amst. Bco. 60 $\frac{1}{2}$ 61 $\frac{2}{3}$ 62	Bon $\frac{1}{2}$ 30 l. p.
Idem cour. 58 $\frac{1}{2}$ 59 $\frac{1}{2}$ 60	Or fin 102 l. 10 s.
Hamb. 187 $\frac{1}{2}$ 186 $\frac{1}{2}$ 184 $\frac{1}{2}$ 183	Lingot d'arg. 50 l. 10 s.
Mad. 11 l. 15 s. 13 s. 9 d.	Pisire 5 l. 4 s. 6 d.
Idem effect. 13 l. 15 s.	Quadruple 79 l. 7 s. 6
Calix 11 l. 15 s. 13 s. 9 d.	Sac. P <sup>h</sup> ol. 10 l. 6
Idem eff. 13 l. 15 s.	Souverain 33 l. 15
Géne 92 $\frac{1}{2}$ 91 $\frac{1}{2}$	Guinée 25 l. 2
Lizourne 101 $\frac{1}{2}$ 100 $\frac{1}{2}$	Café Martinique 40 à 41 s.
Basle 1 $\frac{1}{2}$ 2 $\frac{1}{4}$ 4 $\frac{1}{2}$	Idem S. Dom. 36 à 37 s.
Lyon 1 perte à 10 j.	Sucre d'Hamb. 42 s. 45 s.
Marseille 1 perte à 10 j.	Idem S <sup>o</sup> rl. 42 s.
Bordeaux 1 perte à 10 j.	Sav. de Mars. 16s 6l. 17s.
Lausanne 1 4 $\frac{1}{2}$ 5	Chandelle. 13 s.
Lond. 25 l. 5 s. 24 l. 15 s.	Huile d'olive 24 25 s.
Ins. 33l. 32l. 10s. 5s. 32l. 5s.	Espirit $\frac{1}{2}$ 400 l. à 405 l.
Bon $\frac{1}{2}$ 21l. 21l. 10s. 20l. 21l.	Eau-de-v. 22l. 29ol. 330
Mandat	Sel 5 l.

### NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

#### HOLLANDE.

La Haye, 9 juin, (21 prairial.)

Nous apprenons qu'il vient de sortir d'Helvoet-Sluis et de la Meuse, une division composée de quelques vaisseaux de ligne, frégates et cutters, qui se rend au Texel, pour s'y réunir à la flotte qui se trouve déjà dans ce port. Tout confirme que notre gouvernement est d'accord avec le directoire exécutif de France pour opérer une descente dans le nord de l'Angleterre, en profitant du moment où les équipages des vaisseaux de guerre anglais sont en insurrection. Pour cet effet, on a rassemblé plusieurs corps de nos troupes, sur lesquelles on peut compter le plus, et on ajoute qu'une division de douze à quatorze mille hommes de l'armée française du

nord se joindra aux troupes bataves pour former ensemble un corps d'armée de débarquement.

### RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nantes, 20 prairial.

Dix-huit vaisseaux sont en rade à Brest, disposés à partir, ayant toutes leurs voiles en vergues, et leurs équipages complets; il y en a surtout huit qui paroissent devoir précéder les autres, étant disposés à faire voile à tout moment; et c'est ce que nous apprenons par le rapport d'un chasse-maree qui en est parti depuis trois jours. L'escadrille garde toujours le mouillage de Berthaume.

PARIS, 27 prairial.

M. Miot, ambassadeur de France auprès du grand-duc de Toscane, vient d'être nommé, en la même qualité, auprès du roi de Sardaigne. On écrit de Florence, que le 23 mai, il a pris congé du grand-duc, et est parti pour se rendre à Turin.

Le ministre de la justice a adressé, le 10 prairial, deux circulaires; l'une aux commissaires près les tribunaux correctionnels et criminels des départemens frontières et maritimes, pour les inviter à se pourvoir par la voie de l'appel ou de recours en cassation, toutes les fois qu'un tribunal ne se conformera pas strictement aux dispositions de la loi du 10 brumaire dernier, sur la prohibition des marchandises anglaises. — L'autre, aux commissaires près les administrations municipales et tribunaux de police, pour les charger de veiller à ce qu'il soit nommé sans délai des gardes champêtres; à ce que ceux-ci remplissent leurs fonctions, et à ce que les délits constatés par leurs procès-verbaux soient poursuivis et punis avec la célérité et la sévérité nécessaires pour en assurer la répression.

Le roi de Naples arme pour se garantir des révolutionnaires cispadans qui ne cachent plus leur projet de républicaniser l'Italie.

Les propriétés des anglais, des russes et des por-

tugais, qu'on a trouvées à Venise, ont été confisquées au profit de la république française, ou plutôt des fripons chargés des affaires de notre bonne république.

La compagnie Dijon a été jugée le 22 par le tribunal du quatrième arrondissement, et a été condamnée à remettre à la trésorerie nationale, dans l'espace de trois jours, la somme de 720,000 liv. Elle a interjeté appel de ce jugement.

On dit le comte de Carletti, ex-ambassadeur de Toscane, et renvoyé de France comme un peu trop ami de la coalition, exilé par son grand-duc, comme un peu trop ami des jacobins.

Les négociations avec les ministres anglais n'auront pas lieu à Paris, mais à Lille. Le directoire a nommé trois ministres plénipotentiaires; 1. Letourneur qui présidera la légation; 2. Maret, ci devant ambassadeur à Naples; 3. Pleville-le-Pellé, marin aussi brave qu'éclairé.

Le citoyen Colchen, ci-devant commissaire des relations extérieures, est nommé secrétaire-général de la légation, et paroît investi d'une confiance supérieure à la nature du titre dont il est revêtu.

Le directoire a arrêté qu'il n'y auroit plus d'ambassadeur de la république en Suisse, et qu'on n'y enverroit qu'un chargé d'affaires. Le citoyen Bacher qui y a résidé depuis long-tems comme secrétaire d'ambassade sous Barthélemy, est désigné pour la place de chargé d'affaires.

*Conférence de deux directeurs avec un député chargé, par l'assemblée législative, d'un rapport sur les cultes.*

Les circonstances de cette conversation ont été racontées par le député à M. l'abbé Sicard, et les détails en ont été transmis au public par le Mémorial. Les deux directeurs sont Rewbell et Lareveillère.

Le premier: Quoi! vous prétendez soutenir cette vieille machine délabrée, brisée, qui tombe en lambeaux? c'est une espérance insensée. — La réponse du député est telle qu'on doit la supposer. Que prétendez-vous faire de la religion, dit-il, vous flattez-vous de lutter avec avantage contre l'inclination de la nature humaine, contre le vœu de toute la France qui est évidemment chrétienne, et presque toute entière catholique?

On répondit au député qu'on auroit de la religion comme on pourroit, comme on voudroit. *Lareveillère* parla de la *théophilanthropie* comme d'un moyen d'en avoir sans en avoir; quant à la religion chrétienne, elle est absolument décréditée, et le papisme est détruit, ou va l'être; nous en viendrons à bout; nous n'y négligerons rien. Le député remontra que ce culte est libre, et que c'est une folie de croire qu'il est détruit ou va l'être. — Il le sera, vous dit on, nous ne cesserons de persécuter les prêtres; nous voulons les persécuter; nous voulons faire disparaître cette engeance. — Il en reparra d'autres, n'en doutez pas. — Illusion, fanatisme, folie! qui les ordonnera? nous avons chassé

( 2 )

les évêques. Ceux que nous avions mis à la place sont déshonorés honteux, impuissans même pour leur schisme, et il n'est pas à craindre que de ce clergé-là il naisse un clergé bien formidable à la philosophie. — D'accord sur vos constitutionnels, vous avez pour eux toute l'ingratitude qu'ils méritent. Mais ces autres célèbrent, prêchent, catéchisent, confessent, ordonnent. — Ils ne confesseront pas long-tems, et pour ordonner, s'ils s'en avoient, nous y mettrions bon ordre.

— Ils ordonnent, vous dis-je; il s'est fait de nouveaux prêtres, et un grand nombre. — Quelques fous, dans quelques coins: cela va-t-il à une douzaine? — PARIS DEPUIS UNE ANNÉE, EN A VU ORDONNER CINQ CENTS. — Rewbell, avec vivacité et rougeur: CINQ CENTS!! Où cela, s'il vous plaît? Par qui? — Par ceux qui ont le pouvoir. CROYEZ LE FAIT QUE JE VOUS AFFIRME, ET JUGEZ SI LA RELIGION CATHOLIQUE EST DÉTRUITE OU VA L'ÊTRE. — Rewbell: CINQ CENTS!!! Mais que devient la république, si la religion catholique subsiste? Optez pour l'une ou pour l'autre: nous voulons, nous, la république: il faut donc détruire la religion, et nous la détruirons. — Vous n'y parviendrez pas. — Rewbell: CINQ CENTS!! Comment? où? par qui? — A Paris, par des évêques. — Rewbell: Je me doute par qui: par ce coquin d'abbé Sicard. — Mais, Sicard n'est pas évêque. — Qu'est-ce que cela y fait; il aura eu quelque bulle du pape pour l'autoriser à faire des prêtres! — Telle fut cette conversation sur laquelle nous laissons à nos lecteurs le soin de faire des réflexions. Nous ajouterons seulement avec le Mémorial, qu'on ne peut s'empêcher de concevoir une vive pitié pour la France, où l'intérêt le plus cher et le plus noble du cœur humain, l'exercice de ses rapports avec Dieu, est subordonné au caprice d'ignorans aussi féroces.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

*Séance du 27 Prairial.*

Les déportés des colonies réclament la jouissance des secours qu'une loi leur accorde.

La loi, dit Vaublanc, accorde des secours à ces malheureux colons, mais on ne les leur paie point, et ce sont eux qui en donnent à la république. Je connois, en effet, l'un d'eux dont la propriété, à S. Domingue, est affermée 50 mille livres pour le compte de la nation, et à qui la loi accorde 30 livres par mois, qu'on ne lui paie point.

Un autre membre ajoute que la plupart des colons sont dans le même cas; que tous sont réduits à la plus affreuse misère, et il demande l'envoi d'un message au directoire, pour faire exécuter la loi sur la distribution des secours qui leur ont été accordés. — Adopté.

Delarue, par motion d'ordre, appelle l'attention du conseil sur l'organisation de la gendarmerie. C'est de la bonne composition de ce corps que dépendent la tranquillité publique, la sûreté de l'état; on ne doit donc négliger aucun des moyens propres à y parvenir, et le plus propre seroit de ne confier les nominations qu'à des hommes en état de connoître les officiers qui réunissent l'expérience au zèle et aux lumières nécessaires. L'opinant demande, en conséquence, que le jury de nomination puisse choisir les maréchaux-des-logis, non-seulement parmi les officiers en activité dans ce moment, mais même parmi les officiers réformés,

Renvoyé à la commission militaire.

Une loi du 15 germinal dernier, autorise les directeurs de jury d'accusation à rester en fonctions, même après l'époque fixée pour le renouvellement, lorsqu'ils ont commencé l'instruction des affaires portées devant eux; le tribunal criminel de la Seine avoit provoqué une interprétation de cette loi, en ce qu'elle pourroit servir de prétexte à des directeurs de jury qui voudroient se perpétuer dans leurs fonctions.

Un membre, au nom d'une commission, présente à cet effet un projet de résolution portant que ces directeurs ne peuvent continuer de rester à leur poste, que dans le cas où ils seroient déjà saisis des affaires portées devant eux.

Le conseil en ordonne l'impression et l'ajournement.

Robert (de la Côte d'Or) à qui dans une précédente séance, on avoit refusé la parole pour un discours sur la morale et la religion, réclame aujourd'hui les droits que tout représentant du peuple a d'émettre librement son opinion, et demande à être entendu.

L'ordre du jour, s'écrient plusieurs membres.

Quatremère s'oppose à l'ordre du jour; il observe que l'objet sur lequel Robert demande la parole, rentre dans les attributions de la commission chargée de faire un rapport sur le libre exercice du culte, et il invoque le renvoi à cette commission. — Adopté.

Le directoire fait passer un message dans lequel il invite le conseil à accorder un supplément de solde aux troupes qui sont à Paris, vu l'impossibilité où elles sont par la cherté de tous les objets de première nécessité, d'y vivre avec la paie ordinaire. Renvoyé à une commission.

Les peintres et sculpteurs réclament de nouveau contre la loi qui les a assujéti au droit de patentes.

Quatremère demande le renvoi de cette pétition à l'examen d'une commission spéciale, qui sera chargée de se concerter avec celle des finances. Adopté.

Gerla, député de la Haute-Garonne, fait un rapport sur le rabatement, par décret usité envers les adjudicataires, dans le ressort du ci-devant parlement de Toulouse. Ajournement à trois jours.

Thibaudeau obtient la parole au nom d'une commission spéciale; il dit: Sous le régime révolutionnaire, le citoyen Rouville, ancien membre du parlement de Toulouse, fut envoyé sans jugement à l'échafaud; les registres du tribunal de Fouquier-Tinville, ne conservent aucune trace de sa condamnation, et cependant ses biens ont été mis en vente; en vain sa femme a réclamé, en vain elle s'est adressée aux tribunaux; les poursuites qu'elle avoit intentées contre l'acquéreur de sa propriété, ont été suspendues par un arrêté du comité des finances de la convention, et l'acquéreur, ou plutôt l'usurpateur de ses biens, est demeuré paisible possesseur. Thibaudeau termine par proposer une résolution ainsi conçue:

L'article XXI de la section II du décret du 21 floréal an III, n'est pas applicable aux ventes de biens appartenans à des individus qui ont subi la peine de mort sans jugement, et qui n'ont point été portés sur la liste des condamnés.

Bailleul obtient la parole pour une motion d'ordre:

Il me sembloit, dit-il, que c'étoit relativement au dernier message du directoire que vous aviez demandé à votre commission des finances un rapport. Ce rapport devoit avoir pour but de vous mettre sous les yeux l'état de vos ressources; et je n'ai pas été peu surpris de voir, au lieu de cela, une diatribe contre le directoire et ses ministres, et ce rapport, au lieu de faire naître des ressources, les anéantit toutes, et les projets qu'il a présentés me semblent, à moi, extrêmement désastreux. Le rapporteur a fait la critique des opérations financières de l'année dernière, il en a représenté plusieurs comme vexatoires. Mais il me semble que pour donner une véritable direction à l'opinion publique, il falloit rappeler les circonstances critiques où elles ont été faites.

Sans cela, ce rapport porte un coup mortel à la confiance publique. Assurément, je ne veux pas justifier les opérations de la compagnie Dijon; mais je rappellerai qu'elles furent faites en présence des députés qui depuis les ont dénoncées; et Gilbert-Desmolières lui-même n'y fut pas étranger. Falloit-il attendre, pour me servir de ses propres expressions, que l'expropriation fût consommée, pour venir ici la dénoncer? mais on veut jeter de la défaveur sur le directoire, ses ministres, et sur la trésorerie nationale. Il est une observation que je ne crois pas inutile, et que j'ai entendu faire, c'est qu'il y avoit eu une intrigue pour forcer le directoire à faire la paix. On critique ses opérations; mais il falloit voir, il falloit pourvoir aux besoins de nos soldats; il falloit mettre sous les yeux du conseil le pour et le contre, et ne pas chercher à l'induire en erreur. (Murmures.)

On vous a proposé de faire liquider, en inscriptions sur le grand livre, les bons donnés par la trésorerie jusqu'à ce jour; mais c'est une question de savoir si vous pouvez transformer ainsi les propriétés des citoyens. Mais je passe à une autre considération; quelle impression fera sur l'opinion la déclamation que l'on a faite contre ces fournisseurs? certes elle n'est pas propre à inspirer la confiance. Je pense que vous devriez faire passer officiellement au directoire le rapport de Gilbert. (Violens murmures.) Vous n'avez pas été moins surpris, je crois, en entendant, dans un rapport de finances, parler de religion et d'instruction publique. Dans l'ancienne instruction, il n'étoit point question de religion, on y professoit les belles-lettres et les langues; (et la morale, s'écrie-t-on.) Bailleul: Et nos braves soldats, en voulez-vous faire des soldats du pape? (Cette sottise plaisanterie excite des murmures et des éclats de rire.)

Vous avez reçu et renvoyé à des commissions une foule de pétitions qui présentoient des résultats les plus clairs. Vous avez fait de tout un problème; de sorte que vous vous trouverez bientôt sans ressource, et que vous verrez votre législation entravée de tous côtés dans sa marche. Je demande que la commission chargée de revoir tout ce qui a été fait sur l'éducation, et celle chargée de la police des cultes, vous fassent un rapport incessamment.

Gilbert-Desmolières: Certes, il est bien facile de dénaturer une opinion, lorsque l'on en isole tous les objets. J'ai cru devoir parler dans un rapport des finances de l'instruction publique, parce que j'ai vu que je ne devois pas me borner à des calculs de chiffres, mais rechercher les causes du mal et du bien.

On peut ne pas regretter la morale, mais moi je la

regrette beaucoup ; tout doit marcher d'après la morale , et je me ferai toujours un honneur d'allier la morale à des opérations financières. J'ai eu le droit de parler d'instruction publique , parce que cette partie se lia à la dépense publique , et qu'elle coûte énormément , quoiqu'elle ne soit qu'un cahos de désordres. Les parens qui en sont témoins , ne veulent pas y envoyer leurs enfans ; de cette manière la république supporte tous les frais. Je n'ai point parlé de soldats ni d'évêques du pape , et je ne releverai point cette plaisanterie ; mais je crois devoir relever un autre fait : j'atteste à mes collègues que j'ai été tout à fait étranger aux affaires de la compagnie Dijon. On me reproche aussi d'aimer la paix (en cet endroit , Bailleul interromp Gilbert ) ; on me reproche d'aimer la paix ; mais ce vœu est dans le cœur de tous les français. Nous avons fait , je suis obligé de l'avouer , une opération infâme , en mettant 100 millions à la disposition du directoire. Le directoire nous fit cette demande ; d'abord quelques membres de la commission et moi s'y opposèrent : un membre du directoire vint lui-même à la commission ; il nous dit : « Donnez-nous » cent millions , et nous allons faire la paix ; nous avons » des opérations superbes. » Le bonheur de nos concitoyens nous détermina ; et nous eûmes le front , je dirai le mot , de vous proposer de mettre 100 millions à la disposition du directoire. J'en ai depuis le plus grand regret ; voyant que notre attente n'a pas été remplie , j'ai témoigné mon indignation de ce qu'on se servit de ce prétexte pour obtenir des fonds.

Nous avons eu , à cette occasion , une conférence très chaude au directoire ; il y eut des explications très-vives , dans lesquelles un membre du directoire m'a manqué essentiellement. On nous dit qu'il falloit appréhender le retour de nos braves défenseurs dans l'intérieur ; moi je répondis avec ma franchise et ma vivacité ordinaire : Vous savez si bien demander des secours pour la guerre ; demandez des secours pour la paix , il n'est pas un seul citoyen qui ne se saigne volontiers ; je crois devoir vous rappeler les efforts que l'on a faits , dans la dernière session , pour faire cesser la commission des finances ; on y a parfaitement réussi ; eh bien ! ce matin , à la commission des finances , et j'adjure mes collègues de dire si j'en impose , il m'a été annoncé qu'on attaqueroit la commission des finances.

C'est vrai , s'écrie-t-on de toutes parts.

Si le directoire , continue Gilbert , a la prétention de censurer vos opinions et de les soumettre à sa critique , c'en est fait de votre garantie. On demande que mon rapport soit envoyé au directoire ; cela ne me surprend pas ; déjà un membre du directoire avoit demandé en ma présence que je fusse tenu de déposer un discours , que j'y prononçai , sur le bureau. ( Le conseil donne des signes de la plus forte improbation. ) On accuse la commission des finances de n'avoir point fait un rapport sur le dernier message du directoire ; ce rapport est prêt , et regarde la commission des dépenses , où j'ai été appelé ce matin par confiance.

On y a vu combien ce message tendoit à répandre des

alarmes ; on a remarqué que le directoire l'a envoyé à chacun des deux conseils , quoique l'initiative appartint à celui des cinq-cents ; delà deux comités secrets ; en voilà assez pour jeter le trouble et l'alarme dans Paris ; et ces messages indécents ; j'ose le dire , se bornent à des demandes qu'il est aisé de satisfaire ; il faut enfin que le directoire soit mis à sa place ; qu'il attende vos ordres , et qu'il ne se mêle point de vos discussions.

Rappelez-vous la sagesse de l'assemblée constituante , et dans ce tems les droits du peuple n'étoient pas aussi bien reconnus qu'ils le sont aujourd'hui ; lors de la discussion , M. Necker envoya un mémoire sur cet objet ; l'assemblée , convaincue que le pouvoir exécutif ne devoit pas se mêler de ses délibérations , ne décheta pas même le paquet.

Imitez cette conduite ferme et sage en même tems , car je ne conçois pas que l'on puisse avilir le corps législatif par des dénonciations pareilles à celles du préopinant.

La réponse de Gilbert a été entendue avec l'attention la mieux marquée et avec des témoignages indubitables d'un assentiment presque général.

Males a présenté un projet de résolution tendant à rétablir le droit de transit pour les marchandises étrangères dans les départemens du Haut et Bas-Rhin et de la Moselle.

Bets (de Bruxelles) propose de généraliser cette loi , et de l'étendre à plusieurs autres départemens.

Ces diverses propositions ainsi que le projet de décret , sont renvoyés à un nouvel examen de la commission.

Audier-Maigier a fait un rapport sur les besoins des hospices de Paris ; il a prétendu qu'une somme de 200,000 livres étoit suffisante pour les besoins les plus pressans ; le conseil a ordonné l'impression et l'ajournement de ce rapport.

Mersant dans une motion d'ordre , a demandé , conformément à la constitution , le renouvellement des bureaux centraux , nommés par le directoire. Renvoyé à une commission spéciale.

#### CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 26 Prairial.

Le calme ordinaire du conseil des anciens a été un peu troublé aujourd'hui : il s'agissoit des opérations de l'assemblée électorale du Lot. Le rapporteur de la commission répondoit à ceux qui avoient combattu la résolution du conseil des cinq-cents. Il s'est plaint de la défaveur que quelques uns avoient voulu jeter sur Debonnères , rapporteur de cette affaire aux cinq cents. Sa vie est pure , dit-il , et ceux qui l'ont attaqué , se garderoient peut-être de dévoiler la leur. Marbos avoit parlé contre Debonnères ou son rapport : Ce discours s'adresse à moi ; je suis prêt à faire connoître ma vie entière. J'ai commandé les armées , j'ai mené les soldats à la victoire ; j'ai attaqué le rapport de Debonnères , sans me permettre de personnalités contre lui. En ce cas , ce n'est pas à vous , lui réplique le rapporteur , que le reproche s'est adressé. Cette querelle a consumé du tems , et la discussion a été renvoyée à demain.

J. H. A. FOUJADE-L.